

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 11 octobre 1945

Homologation de travaux

Le conseil homologue un procès-verbal du Collège échevinal, en date du 14 août 1945, approuvant le compte des travaux urgents confiés à divers entrepreneurs pour la préservation des bâtiments de l'église Saint-Nicolas, du presbytère et de la maison vicariale endommagés par les divers bombardements de 1944.

La dépense s'élevant à Fr. 35.516,50 sera prise en charge par l'Etat au titre de réparation de dommages de guerre causés à des immeubles faisant partie du domaine public de la Ville.

Par le Conseil :

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre-président,